



Vacances scolaires honores le weekend

Par **Azertyui**, le **07/07/2016** à **20:34**

Bonjour,

Le père de mon fils à un DVH qui comprend la première partie des vacances scolaires en année paire, aucune mention sur le jugement de renoncement à ses droits.

Il a pris notre fils du 5 au 7 juillet et il m'envoies un message ce soir pour m'avertir qu'il le prendra de nouveau le 23/24 juillet. À t'il le droit de prendre son fils les jours qui lui conviennent pendant toute la période de ses vacances ? Par ce que je ne m'y attendais pas et on avait prévu de partir en weekend avec amis et leurs enfants ce weekend là justement pour mon anniversaire ... Je suis donc très embêtée !

Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **07/07/2016** à **20:41**

Bonjour, si le père ramene l'enfant cela correspond à une renonciation de son droit de visite des vacances, il ne le reprend pas avant la fin des grandes vacances. Il est tout à fait en droit de ne pas le prendre puisqu'il a un droit de visite et non une obligation. Vous pouvez refuser de reprendre votre fils en n'étant pas là ce soir, cordialement

Par **Azertyui**, le **07/07/2016** à **20:51**

Merci beaucoup de votre réponse rapide ! Je suis soulagée car on avait fait une réservation déjà ! Je vais quand même lui proposer un autre weekend pour pas que la coupure soit trop longue pour notre fils.

Belle soirée.